

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

SÉANCE DU 10 JANVIER 2014

ORDRE DU JOUR ÉTAIENT PRÉSENTS POUR FO ÉNERGIE ET MINES :

ROGER CORAI

LIONEL PIPITONE

1. ÉLECTION DU BUREAU –
PRÉSIDENT ET MEMBRES
DU BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION,

VŒUX DE LA DÉLÉGATION FO ÉNERGIE ET MINES (ANNEXE)

2. NOMINATION DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT EN CHARGE DE
L'EXPLOITATION ET DES
DIRECTIONS MÉTIERS,

1. ÉLECTION DU BUREAU – PRÉSIDENT ET MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

3. DÉLÉGATIONS
DE POUVOIRS ET
HABILITATIONS
FINANCIÈRES,

Au mandat de président :

Michaël FIESCHI (CGT)

4. INFORMATIONS DU
PRÉSIDENT,

Au mandat premier vice-président :

Christophe BALDES (CGT)

5. CALENDRIER SUR
LE CONTRÔLE DE
LA RÉALISATION
BUDGÉTAIRE 2014 ET
SUR LA PRÉPARATION
DU BUDGET 2015,

Au mandat de second de vice-président :

Bernard DERUDET (CFDT)

6. PROPOSITIONS ET PROJETS
DE DÉLIBÉRATIONS
ISSUS DES COMMISSIONS
NATIONALES,

Au mandat de troisième de vice-président :

Roger CORAI (FO)

7. PATRIMOINE ET DOSSIERS
IMMOBILIERS,

Au mandat de quatrième de vice-président :

Olivier GLORIAN (CFE-CGC)

8. POINT RH

Au mandat de secrétaire général :

Michel LÉBOUC (CGT)

9. QUESTIONS DIVERSES.

Au mandat d'administrateur délégué :

Michel LÉBOUC (CGT)

Au mandat de secrétaire général adjoint :

Joël POUSSET (*CFDT*)

Au mandat de trésorier général :

Nicolas CANO (*CGT*)

Au mandat de trésorier général adjoint :

Michel BARTHAS (*CGT*)

2. NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE L'EXPLOITATION ET DES DIRECTIONS MÉTIERS :

Le Conseil d'Administration procède, suite à l'information donnée au Bureau du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013 et sur proposition du Président, à la nomination de Monsieur Alain PEUCH dans la fonction de Directeur Général Adjoint en charge de l'Exploitation et des Directions métiers et ce, à compter du 13 décembre 2013.

Délibération 2014.004

POUR : CGT + FO

CONTRE :

ABSTENTION : CFE

NPPV : CFDT

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFOREP

Conformément à la délibération n° 2012.090 adoptée le 28 juin 2012, portant sur le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la CCAS, la désignation des Administrateurs représentant le Conseil d'Administration de la CCAS au Conseil d'Administration de l'IFOREP, est soumise au Conseil d'Administration de la CCAS.

Délibération 2014.004 (bis)

POUR : CGT

CONTRE : FO + CFDT + CFE

ABSTENTION :

3. DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET HABILITATIONS FINANCIÈRES :

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT DE LA CCAS

Délibération 2014.002

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCAS

Délibération 2014.003

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

DÉLÉGATION DE POUVOIR ET HABILITATIONS FINANCIÈRES & DISCIPLINAIRES

Délibération 2014.005

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

4. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

PROROGATION DES MANDATS

Le Président nous informe que suite à un entretien téléphonique, il a été informé que dans le courant du mois de janvier 2014, paraîtra un arrêté ministériel validant la prorogation des mandats des Administrateurs de la CCAS jusqu'en février 2015 afin de permettre la mise en place nécessaire qui s'ensuivra après les résultats des élections des CMCAS.

DÉPLACEMENT JO HANDISPORT D'HIVER À SOTCHI

La fédération Handisport invite une délégation de la CCAS aux JO Handisport d'hiver à Sotchi (Russie) du 12 au 17 mars.

La délégation pour la CCAS sera composée de Valérie Barre-Blanqué (FO), Emmanuel Salles (CGT), Filippo Signorino gélo (CGT).

TRANSPORT DES 15-17 ANS

La Commission Jeunes a réaffirmé, lors de la plénière du 12 novembre dernier, la décision du Conseil d'Administration de la CCAS du 15 septembre 2011 (délibération N° 2011.123) concernant le transport des 15-17 ans précisant la volonté forte dans le choix de l'autonomie des jeunes dans la construction de leur séjour en ACM dès le transport.

RESTAURANT AZUR À MONTROUGE

Le Conseil d'Administration a eu lieu le vendredi 20 décembre 2013. Les comptes seront présentés lors d'un prochain CA.

INTEMPÉRIES FIN DÉCEMBRE 2013, DÉBUT JANVIER 2014

6 dossiers en cours pour la région Bretagne.

JPA (COURRIER JOINT)

La JPA vient d'adresser un courrier aux Députés et aux Sénateurs et demande le soutien de leur démarche à tous ses adhérents et des délégations régionales, suite à la décision du Ministère de l'Éducation Nationale de baisser de 50 % leur subvention.

5. CALENDRIER SUR LE CONTRÔLE DE LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE 2014 ET SUR LA PRÉPARATION DU BUDGET 2015 :

CALENDRIER DES ACTIONS BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2014

- **Arrêté des comptes 2013 :**

Les comptes 2013 seront arrêtés au CA de la CCAS du 22 mai 2014.

Au Comité d'audit de février 2014, le Commissaire aux comptes doit effectuer les premières remarques partielles sur la clôture des comptes 2013.

Au Comité d'audit de mai 2014, au plus tard, présentation du document sur l'arrêté des comptes 2013 avant transmission aux membres du CA. À ce même Comité d'Audit, présentation du projet de remarques sur les comptes 2013 que le Commissaire aux comptes fera devant le CA du 22 mai 2014.

- **Contrôle de la réalisation budgétaire 2014 :**

Les comptes de la CCAS seront établis sur une base mensuelle et feront l'objet d'une analyse et d'une présentation à chaque Bureau et Conseil d'Administration de la CCAS.

Au niveau du CA de la CCAS, durant tout l'exercice 2014, les réalisations budgétaires seront comparées au budget voté au CA du 12 décembre 2013.

À la fin de chaque trimestre, le directeur du territoire présente un suivi de l'exécution du budget du territoire 2014 de son territoire, à la Coordination territoriale ou au CA de la CMCAS (si une seule CMCAS).

- **Calendrier pour la construction budgétaire 2015 :**

Le CA du 10 janvier 2014 : validation du calendrier de construction budgétaire 2015.

Avant la fin février 2014 : les présidents des CMCAS adhérentes et le Directeur de territoire ajustent, si nécessaire, les charges communes entre la CMCAS et le territoire et contractualisent la répartition des charges entre CCAS/CMCAS.

De janvier à avril 2014 : le Secrétaire Général veille à ce que les Commissions nationales et l'ensemble des groupes de travail avec l'aide des Directions métiers produisent :

- l'analyse de l'existant,
- l'expression des besoins à développer,
- les pistes nouvelles à explorer.

Dans la même période de janvier à avril 2014 : le directeur du territoire et l' élu animateur du territoire alimentent les instances élues du territoire afin de produire :

- l'analyse de l'existant,
- l'expression des besoins à développer,
- les pistes nouvelles à explorer.

Le travail de prospective réalisé par les Commissions nationales et les Commissions territoriales est transmis par le Cabinet des élus aux membres du Bureau et le Comité des engagements transmet au bureau de la CCAS le projet de lettre de cadrage et d'objectif budgétaire pour l'année 2015.

Le bureau du jeudi 24 avril 2014 valide la lettre de cadrage proposée par le Comité des engagements. Il examine également le travail de prospectives réalisé par les Commissions nationales avant de le transmettre aux membres du CA.

Au CA du jeudi 22 mai 2014 : chaque délégation émet son avis sur l'exécution des orientations budgétaires 2014 et présente ses correctifs éventuels ainsi que les actions prioritaires qu'elle souhaite voir développer dans l'exercice 2015.

Première quinzaine de mai : présentation de la note de cadrage et d'objectifs aux directions métiers et supports par le comité des engagements et aux présidents de commissions nationales.

Le CA du jeudi 26 juin 2014 : adoption des correctifs et des actions prioritaires, s'appuyant sur les recommandations des délégations, à développer pour l'exercice 2015 présentés par le Président.

Une fois adoptés par le CA, ces éléments sont transmis à la Session du Comité de Coordination qui les transmet à son tour aux CMCAS.

Avant la fin du mois de juin 2014 : le directeur du territoire présente le prévisionnel des activités et du budget du territoire pour 2015 à la Coordination territoriale ou au CA de la CMCAS (si une seule CMCAS).

Entre le lundi 2 septembre et le vendredi 27 septembre 2014 : des rencontres sont organisées entre la direction métier ou support concernée et l'animateur(trice) élu(e) des Commissions nationales et des Groupes de travail afin de permettre l'échange nécessaire entre les élus et les professionnels sur la valorisation des actions qui seront proposées au vote du CA dans le cadre du projet de budget 2015.

Entre le lundi 1^{er} septembre et le vendredi 26 septembre 2014 : le directeur de territoire présente le budget prévisionnel 2015 du territoire à la Coordination territoriale ou au CA de la CMCAS (si une seule CMCAS).

Le lundi 29 septembre 2014 : présentation par la Direction générale au Comité des engagements de la V1 du projet de budget 2015 issue des remontées des diverses directions.

Les 16 et 17 octobre 2014 : les CMCAS réunies en AG donnent un avis sur les grandes lignes des actions assurées par la CCAS ainsi que sur la répartition du 1 %.

Le lundi 20 octobre 2014 : validation par le Comité des engagements du document présentant le projet de budget 2015 à destination des membres du CA.

Le CA du jeudi 30 octobre 2014 : adoption du projet de budget 2015.

À la Session du jeudi 6 novembre 2014 : répartition du 1 % 2015.

Entre le lundi 10 novembre et le vendredi 21 novembre 2014 : le directeur de territoire présente le budget définitif 2014 du territoire à la Coordination territoriale ou au CA de la CMCAS (si une seule CMCAS).

Le lundi 24 novembre 2014 : première présentation au Comité des engagements par la Direction générale du projet de budget définitif 2015 et premier examen du document pour le CA.

Le lundi 1^{er} décembre 2014 : validation par le Comité des engagements du projet de budget définitif 2015 et du document pour le CA.

Le CA de la CCAS du jeudi 11 décembre 2014 : adoption du budget définitif 2015.

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir au Directeur général avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre la présente décision.

Délibération 2014.006

POUR : CGT + FO + CFE

CONTRE :

ABSTENTION : CFDT

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2015

- **Préparation du plan d'activités et de moyens 2015**

Période : février à fin mai 2014

Projets/Activités/Actions particulières

- ▶ Vacances/Réseau
- ▶ Plan DSI
- ▶ Plan Patrimoine
- ▶ Plan RH et Plan de formation
- ▶ Évolution des structures

NB : Les incidences sur 2015 des Groupes de travail et de réflexion devront être intégrées.

Proposition : 3 réunions de travail (Présidents de Commissions, animateurs de groupes de travail et Directions).

- **Orientation budgétaires CA 2015**

(Réajustement des orientations triennales)

CA du 26/06/2014

- **Mise en forme du budget primitif (avant répartition du 1 %)**
 - ▶ Collecte des éléments (mai/juin à fin juillet 2014)
 - ▶ Contrôle de cohérence (août 2014)
 - ▶ Arbitrage (*septembre à fin octobre 2014*)
- **Présentation du budget primitif et répartition du 1 %**
 - ▶ Budget primitif (CA du 30/10/2014)
 - ▶ Répartition du 1 % (*Session du 06/11/2014*)
- **2^{ème} période d'arbitrage et ajustement**
- **Adoption du budget définitif**

CA du 11/12/2014

Délibération 2014.006 (bis)

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

6. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES :

NÉANT

7. 7 - PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS :

CESSION DE L'INSTITUTION DE PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

(BOUCHES DU RHÔNE)

Cession d'un ensemble immobilier bâti et non bâti situé sur la Commune de PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE (Bouches du Rhône), d'une superficie totale d'environ 10 ha 20a 15ca, référencé au cadastre de ladite Commune à la Section C n° 2 844 à 2 847, 2 871 à 2 878 – Lieu-dit « Le Mazet », 1 107, 2 848, 2 867 à 2 869 – Lieu-dit « Faubourg Italien », 2 849 à 2 851, 2 865 et 2 866 – Lieu-dit « Rue Mirabeau », 2 853 à 2 857 – Lieu-dit « Route de la Plage ».

Cette cession aura lieu au profit de la Société LANDFORSE 25, rue de Ponthieu 75008 Paris, ou ses substitués moyennant le prix de 1.000.000 € aux conditions suivantes :

- 750.000 € à la signature de l'acte et 250.000 € dans les 30 jours de la publication du Plan de Prévention des Risques Inondation définitif pour la Commune de Port Saint Louis du Rhône devant avoir lieu au plus tard dans les 3 ans de l'acte de vente définitif.

Délibération 2014.007

POUR : CGT

CONTRE :

ABSTENTION : FO + CFDT + CFE

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX AU COMITÉ DE COORDINATION

IMMEUBLE « LE DELTA » A MONTREUIL (SEINE-SAINT-DENIS)

Régularisation avec le Comité de Coordination du bail à usage de bureaux occupés dans l'immeuble « Le Delta » 8 rue de Rosny – 93 104 MONTREUIL CEDEX.

Désignation des locaux :

- Bureaux d'une superficie totale de 361 m² situés au bâtiment B niveau 4 correspondant à un demi-plateau,
- 10 emplacements de parking privés en sous-sol,
- L'usage partagé et non exclusif des parties communes de l'ensemble immobilier,
- L'accès au restaurant.

Ce bail civil est consenti et accepté, à effet rétroactif, pour une durée d'une année entière et consécutive ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2013 pour se terminer à pareille époque en 2014.

Le montant du loyer principal annuel révisé selon l'indice INSEE du coût de la construction au 4^{ème} tr 2012 (1639) s'élève à 101.759,15 €, payable trimestriellement et à terme échu, se décomposant comme suit :

- 255,05 € le m²/an pour les bureaux,
- 9.685,59 €/an pour les 10 parkings, soit 968,56 € l'unité.

Ce prix ci-dessus s'entend hors charges (celles-ci portant sur les bureaux et le restaurant d'entreprise) au 1^{er} octobre 2013.

Une provision sur charges sera à régler trimestriellement avec le versement du loyer.

Le remboursement sera lissé sur la totalité de la période de location.

Le Comité de Coordination sera tenu de :

- Rembourser à la CCAS toutes les taxes locatives relatives aux lieux loués que la loi met à sa charge,
- Supporter en proportion des m² occupés l'ensemble des charges de copropriété incombant à l'ensemble immobilier à savoir : 361 m²/13 364 m²,
- Supporter proportionnellement au nombre des rationnaires du Comité de Coordination les charges du restaurant d'entreprise.

Délibération 2014.008

POUR : CGT + FO + CFE

CONTRE :

ABSTENTION : CFDT

CESSION DU SITE DE THEOULE

Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, donne son accord pour engager le processus de cession de l'immeuble (Centre de Vacances CCAS) situé route Nationale 98 à Théoule Sur Mer, (Alpes Maritimes).

Le Comité Central d'Entreprise sera saisi en information/consultation sur ce dossier.

Délibération 2014.009

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE A ALENÇON (ORNE)

Le CA de la CCAS décide de donner son accord sur la demande d'ERDF - Groupe Ingénierie - de l'Unité Réseau Electricité Normandie, de l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique R 332-16 CU et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité et traversant notre propriété sur la parcelle précitée.

ERDF devra :

- Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension, et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).
- Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ERDF bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Cette servitude s'effectuera à titre gracieux.

ERDF se porte garant de la préservation de l'état de la propriété lors de la réalisation des travaux et de la remise en état.

Délibération 2014.010

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE

CONTRE :

ABSTENTION :

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE À LELEX (AIN)

La CA de la CCAS décide de donner son accord sur la demande du Bureau CHOISY ETUDES qui a été chargé, par ERDF-Groupe Ingénierie-de l'Unité Réseau Électricité Rhône-Ain-Loire, de l'implantation d'une ligne électrique souterraine, dans le cadre d'une extension de réseau : 400 Volts - modification de puissance - passage T.V. en T.J. C.C.A.S. et traversant nos parcelles cadastrées section D :

- n° 614, au lieudit « Au Frenet »,
- n° 616 au lieu-dit « La Benney ».

Ladite Société devra :

- Établir à demeure dans une bande de 0,40 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 146 mètres ainsi que ses accessoires.

- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gêneraient leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux à la CCAS propriétaire, si elle en fait la demande, et s'engagera à respecter la réglementation en vigueur.
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution électrique (renforcement, raccordement, etc.).

Cette servitude s'effectuera à titre gracieux.

Le Bureau CHOISY ETUDES se porte garant de la préservation de l'état de la propriété lors de la réalisation des travaux et de la remise en état.

Délibération 2014.011

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE

CONTRE :

ABSTENTION :

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

LE JEUDI 20 FÉVRIER 2014

/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

SÉANCE DU 10 JANVIER 2014

DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

janvier 2014

VŒUX 2014

« NE LAISSEZ PAS PASSER VOS RÊVES ET SURTOUT NE LES PIÉTINEZ PAS »

La déclaration de vœux au Conseil d'Administration de la CCAS est traditionnelle et notre délégation respectera cette coutume empreinte de tradition, mais aussi de modernisme.

Nous souhaitons rappeler à cette occasion que de fin 2012 à décembre 2013 aura été une période d'attaque en règle sans précédent des activités sociales et culturelles de la branche des IEG.

- **FO Énergie et Mines** a fermement rejeté en décembre 2012, la remise en cause par les employeurs du financement par le 1 % des activités sociales gérées et administrées par les organisations syndicales **et elles seules** et rappelé son attachement à l'article 25 du statut et à l'article 47 de la loi de nationalisation.
- Le 23 mai 2013 **FO Énergie et Mines** s'est prononcée **pour** dans le cadre de la motion au Conseil d'Administration de la CCAS, dénonçant ce qu'elle considère comme un hold-up et qui porte sur le prélèvement d'office par EDF SA de 11 M€ sur des exercices comptables clos de 2010 et 2011. FO à eu raison, car la mobilisation et le tribunal des référés ont donné satisfaction aux agents et à leur famille en demandant aux employeurs de restituer les sommes indûment prélevées.
- En parallèle **FO Énergie et Mines** s'est interrogée sur la baisse de 8.6 M€ sur la dotation 2013 du 1 %, alors que les ventes d'énergie sont en constante augmentation et qu'en parallèle cette amputation met gravement en péril le fonctionnement des organismes sociaux.
- Novembre 2013 la notification de la dotation du 1 % pour 2014 est revue à la baisse pour un montant de 15 M par rapport à celle de 2013, au motif de raisons « climatologiques ».

À l'occasion des vœux 2014 **FO Énergie et Mines** rappelle que la dotation financière, le 1 %, n'est pas une subvention qui dépendrait de la bonne volonté des employeurs, mais une obligation légale qui doit permettre aux activités et à la protection sociale de rester un outil vivant de la solidarité et de la démocratie.

FO Énergie et Mines rappelle qu'au même titre que les avantages en nature, le 1 % reste un acquis social et accepter de rediscuter des modalités statutaires c'est déjà accepter de les perdre, n'en déplaise à certains.

2014 sera également l'année des élections des administrateurs de CMCAS, donc une nouvelle année de défis que **FO Énergie et Mines** saura relever.

Les activités sociales et culturelles de la branche se sont invitées comme jamais dans la campagne des Institutions Représentatives du Personnel de novembre 2013, mais avec un nouveau concept pernicieux qui à vu le jour, celui du clivage.

FO Énergie et Mines met en garde ceux qui seraient tentés aujourd'hui d'opposer les salariés entre eux par le biais des activités sociales et culturelles de la branche des IEG.

FO Énergie et Mines rappelle également que les missions confiées à la CCAS, Vacances, Culture, Sport, Assurances Action Sanitaire et Sociale le sont par la loi de nationalisation ; ouvrir la boîte de Pandore comporte des risques et des dommages collatéraux que chacun doit bien mesurer.

Faire des effets épistolaires pour flatter, voire pour diviser les salariés d'une façon caricaturale en opposant « moderne contre classiques, jeunes contre vieux, comporte également des dangers et des dégâts apparentés que chacun doit bien appréhender.

Dans la guerre de la communication, le pouvoir du langage qui a influencé la perception de la réalité, est profond. Les mots peuvent agir comme une force de justice ou comme une arme de répression, comme un instrument d'édification ou comme une source d'obscurité.

Dans le monde du travail qui s'inscrit dans le toujours plus pour beaucoup moins et dans une concurrence féroce entre les salariés.

Dans un monde de l'indifférence qui laisse à nos portes des milliers d'indigents devenus, par la magie de la pudeur des mots, "des sans-abri".

Si nous devons faire deux résolutions de début d'année, ce sont déjà ces choses que nous devrions refuser.

La délégation FO tient également à adresser ses meilleurs vœux d'épanouissement personnel et professionnel à l'ensemble des personnels des organismes sociaux.

"NE LAISSONS PAS PASSER NOS RÊVES"

MEILLEURS VŒUX A L'ENSEMBLE DES AGENTS ACTIFS ET RETRAITES,

MEILLEURS VŒUX A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DES ORGANISMES SOCIAUX,

MEILLEURS VŒUX A TOUS LES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS.